Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600412-20251210-2025_61-DE

COMMUNE DE CLÉGUÉREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Carine HENRY, Eric BUHR, Julie CRUZ, Marc HAMONIC, Morgan CARIMALO, Noyale LEFEBVRE, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Gaelle BOBON-LE GAL, Anne LE LU, François-Joseph LE BIHAN.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**
Claude GUEGUAN donne pouvoir à Pascal LE CRAVER
Thierry LAMOURIC donne pouvoir à François Joseph LE BIHAN
Nicole BRUNON donne pouvoir à Anne LE LU

Est nommée secrétaire de séance : Christine LE FLAO

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2025-61

LOYER DU CIAS

Les services du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et ceux du SSIAD (Services de Soins infirmiers à Domicile) occupaient jusqu'en début d'années deux locaux distincts dans la maison de santé, donnant donc lieu à deux contrats de locations
Après la fusion des deux entités au sein du CIAS ; un seul contrat regroupant les deux services doit laisser place aux deux contrats précédents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer avec le CIAS un contrat de location permettant l'occupation de leurs locaux dans la maison de santé, selon les conditions suivantes :
  Local F 40.22 m² (local soins infirmiers)
  Local G 35.87 m² (bureau du CIAS)
  Prorata des espaces communs : 9.96 m²
  Le total des surfaces faisant l'objet du contrat de location est donc de 86.05 m²
  Le prix du loyer reste fixé à 9€ le m²,
  Le prix des charges locatives est fixé 3 € le m² (sur les seules surfaces privatives)
  Le montant total du loyer au 1er janvier 2026 sera dès lors de 1 002.72 €

Le Maire,
Marc ROPERS